

RCS : BELFORT Code greffe : 9001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BELFORT atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2010 B 00346 Numéro SIREN : 523 884 971 Nom ou dénomination : 3 D USINAGE

Ce dépôt a été enregistré le 22/12/2020 sous le numéro de dépôt 3524

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BELFORT

ORDONNANCE DU PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE N°2020004234

Nous, Michel ERB, Président du Tribunal de Commerce, assisté de Maître François BORON Greffier associé,

Vu la requête en date du 15 décembre 2020 de SELARL JURIDIL, société d'avocats inscrite au Barreau de Belfort, domiciliée au 14 Rue de la Cavalerie 90000 Belfort, agissant par Maître Michel MIGNOT, sollicitée au nom et pour le compte de la société **3 D USINAGE**, dont le siège social est situé à Aeroparc de Fontaine 90150 Fontaine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Belfort sous le N°523 884 971, représentée par son Président M. Pierre BARBERET,

Vu les faits y exposés,

Vu l'article 3 de l'ordonnance n° 2020-318 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles relatives à l'établissement, l'arrêté, l'audit, la revue, l'approbation et la publication des comptes dans le contexte de l'épidémie de covid-19,

Constatons que la société, pour l'approbation de ses comptes annuels concernant l'exercice social clos le 31 décembre 2019, devait réunir son Assemblée Générale Ordinaire au plus tard le 30 septembre 2020 et qu'elle ne sera pas en mesure de respecter ce délai,

Constatons qu'une première prorogation de trois (3) mois a été accordée par l'ordonnance du Président du Tribunal de commerce en date du 12 octobre 2020 sous le n°2020003466 soit jusqu'au 31 décembre 2020,

PAR CONSÉQUENT,

Vu les articles L. 223-26, L. 225-100, L. 227-1 L. 232-21 à L. 232-23 et R. 223-18-1, R. 225-64 du Code de Commerce,

Accordons exceptionnellement à la société 3 D USINAGE une nouvelle prorogation d'un (1) mois, soit jusqu'au 31 janvier 2021 pour la tenue de cette assemblée.

Disons que les débours et frais de la présente ordonnance s'élevant à la somme de 32,53 euros sont à la charge du requérant.

Belfort, le 22 DEC. 2020

LE GREFFIER ASSOCIE,

François BORON

LE PRÉSIDENT,

Michel ERB

